

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant**une demande de crédit d'investissement de CHF 1'800'000.- pour financer la mise en œuvre de la stratégie de déploiement de la mobilité électrique de 2^{ème} génération pour la période 2026 - 2035*

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement d'un montant de CHF 1'800'000.- pour financer la mise en œuvre de la stratégie de déploiement de la mobilité électrique de 2^{ème} génération (SDME 2.0) pour la période de 2026 - 2035. Cette stratégie met en œuvre le Plan climat 1^{ère} génération¹, plus spécifiquement son action MOB16²; elle permettra également d'apporter une réponse appropriée à la mesure 4-65 « Mise à disposition de bornes de recharge électrique sur le domaine public » prévue par le plan d'agglomération de quatrième génération (PA4) d'AggloY.

1. Objectif de la Stratégie de déploiement de la mobilité électrique

La stratégie de déploiement de la mobilité électrique s'inscrit dans la politique énergétique et climatique de la Ville. Elle offre une réponse concrète aux enjeux du Plan climat de 1^{ère} génération et contribue également aux objectifs du label « Cité de l'énergie ». Les ambitions principales de cette stratégie sont, d'une part, d'offrir aux résidents des solutions de recharge publique adaptées, confortables et de proximité, et, d'autre part, d'améliorer la qualité de vie de la population en diminuant les nuisances (bruit, pollution) causées par le trafic motorisé urbain, tout en générant des revenus pour la Ville par la vente d'énergie renouvelable via les infrastructures de recharge.

1.1. Stratégie de déploiement de la mobilité électrique de 1^{ère} génération (SDME 1.0)

Pour mettre en œuvre cette politique ambitieuse, la Municipalité a défini une première stratégie (SDME 1.0) et mis en œuvre une première étape de déploiement (PDME 1.0) entre 2020 et 2025.

Le 10 décembre 2020, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'000'000.- pour la mise en œuvre des mesures découlant de la stratégie de déploiement de la mobilité électrique (SDME) sur l'ensemble du territoire communal ([PR20.18PR](#)); il s'agissait là de la stratégie de déploiement de la mobilité électrique de 1^{ère} génération (SDME 1.0) couvrant la période 2020 à 2025.

¹ Ce document est disponible sur le site internet https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/ylob/Durabilite/pdf/YLB_PlanClimat.pdf

² MOB 16 : « Garantir le déploiement d'une infrastructure de recharge publique suffisante dans les zones sous responsabilité communale ainsi que le financement, la construction et la gestion de l'infrastructure de recharge publique dans les parkings concédés (mesures 3.2 et 3.3 de la stratégie de mobilité électrique) »

Sur cette base, la Municipalité a validé en 2022 un plan de déploiement de la mobilité électrique de 1^{ère} génération (PDME 1.0). La mise en œuvre du PDME 1.0 permettra d'atteindre, en 2026, l'objectif actualisé de 110 points de recharge publics à moins de 5 minutes à pied des zones à forte densité résidentielle.

1.2. Stratégie de déploiement de la mobilité électrique de 2^{ème} génération (SDME 2.0)

En mars 2025, la Commission consultative des énergies (CCE) a préavisé favorablement le financement à hauteur de CHF 45'000.- d'une étude de consolidation de la stratégie de déploiement de la mobilité électrique de 2^{ème} génération (SDME 2.0) par le fonds d'actions pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. L'étude a été réalisée par un mandataire spécialisé ; elle a servi de base à l'élaboration des mesures proposées dans le présent préavis.

2. Contexte

2.1. Objectifs communaux

La stratégie de déploiement de la mobilité électrique de 2^{ème} génération (SDME 2.0) s'inscrit dans la politique énergétique et climatique de la Ville. Elle offre une réponse concrète aux objectifs du Plan climat de 1^{ère} génération présentés à la Figure 1. Elle contribue également aux objectifs Cité de l'énergie, dont la Ville est labellisée Gold depuis 2023.

PLAN CLIMAT D'YVERDON-LES-BAINS, THÉMATIQUE DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

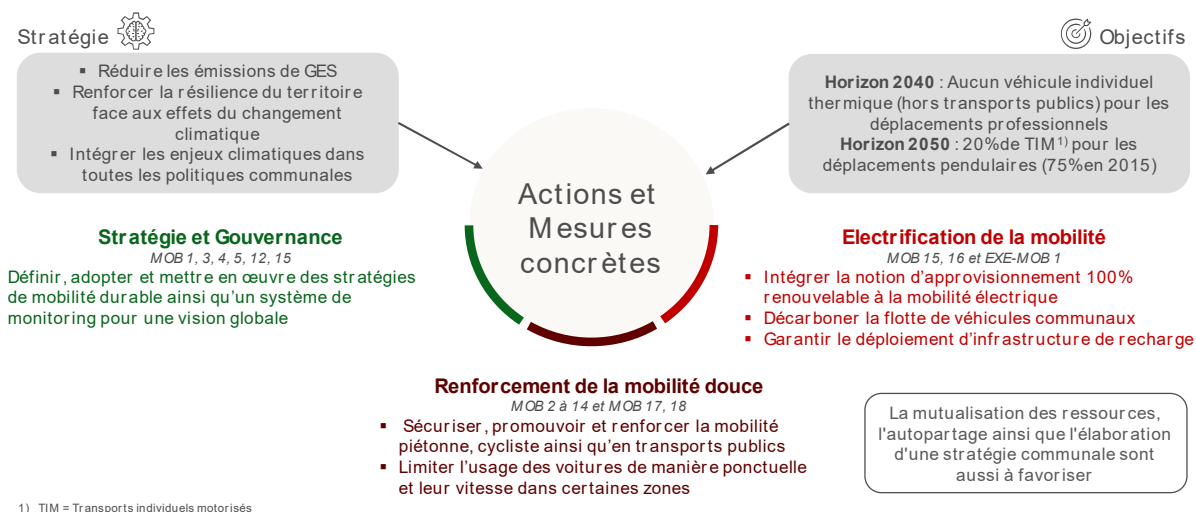


Figure 1 : Objectifs du Plan climat liés à la mobilité

2.2. Évolution du parc de véhicules rechargeables

Après un ralentissement constaté en 2024, la part de véhicules rechargeables est repartie à la hausse et a atteint en 2025 un taux de 33 % des nouvelles mises en circulation dans le canton de Vaud. En 2025, le parc yverdonnois de véhicules de tourisme rechargeables pourrait avoir atteint une part de 6.5 % du parc selon les projections illustrées à la Figure 2.

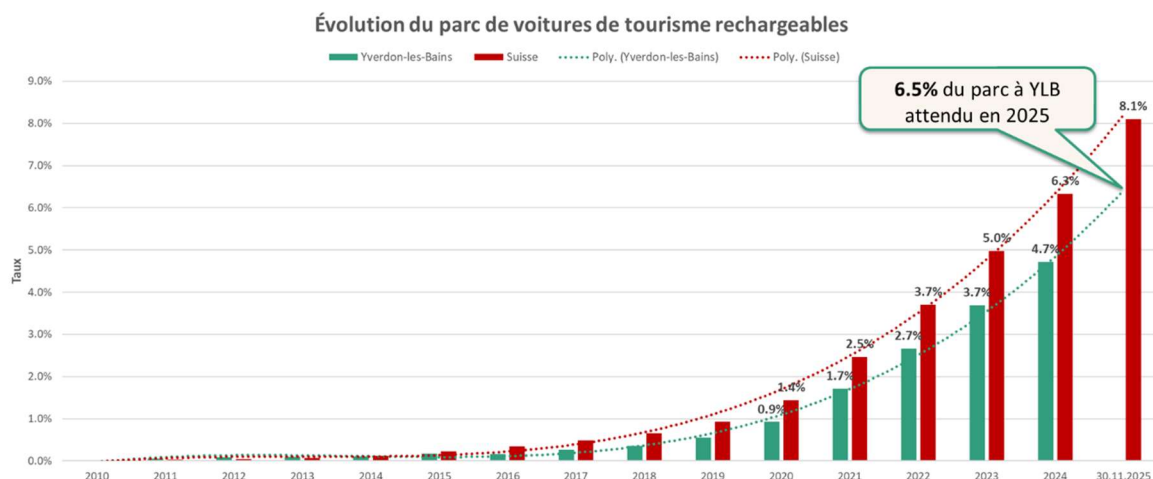


Figure 2 : Evolution du parc de voitures de tourisme rechargeables
(source OFS : <https://www.pxweb.bfs.admin.ch/pxweb/fr/>)

2.3. Planification des besoins en infrastructures de recharge

Pour répondre à la demande croissante en infrastructures de recharge, et sur la base du plan de déploiement de la mobilité électrique de 1^{ère} génération (PDME 1.0) validé en 2022, la Municipalité a établi en 2024 une planification territoriale des besoins en infrastructures de recharge. La mise en œuvre du PDME 1.0 permettra ainsi d'atteindre en 2026 l'objectif actualisé de 110 points de recharge publics à moins de 5 minutes à pied des zones à forte densité résidentielle situées dans la zone bleue de la Figure 3.

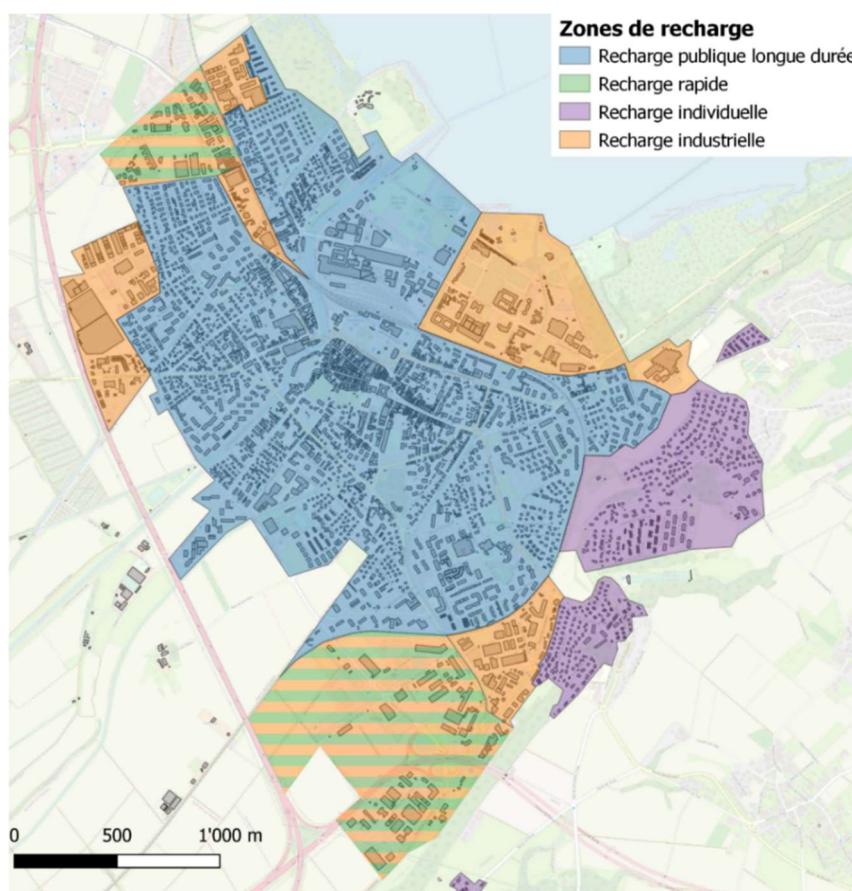


Figure 3 : Planification territoriale des besoins en infrastructures de recharge

2.4. Mise en œuvre des infrastructures de recharge

Infrastructure de recharge concédée

La SDME 1.0 établie en 2020 prévoyait de gérer l'infrastructure de recharge publique dans les principaux parkings gérés par des tiers, notamment à la Place d'Armes et à Y-PARC.

En raison du retard lié à la réalisation du projet de parking de la Place d'Armes, l'infrastructure de recharge prévue n'a pas pu être réalisée dans ce parking.

En 2021, la Municipalité a en revanche débuté sa participation au projet pilote et démonstrateur (P+D) SunnYparc de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), qui consistait à tester une infrastructure de recharge intégrée à un réseau électrique intelligent (MicroGrid) dans une zone industrielle ; le parking silo d'Y-PARC en constituait le point central. Le projet, réalisé avec l'appui de la Confédération, du Canton de Vaud et de partenaires privés, a été décomposé en trois phases, le passage d'une phase à l'autre dépendant des résultats obtenus et de la volonté de la Ville de continuer d'investir dans ce projet.

Entre 2022 et 2024, 25 points de recharge ont ainsi été installés sur le parking provisoire situé à proximité du parking silo d'Y-PARC, avec l'accord de principe du propriétaire pour déplacer l'infrastructure dans le parking silo, une fois celui-ci mis en service. Cette étape a permis d'atteindre pleinement les objectifs de la première phase du projet, notamment un test fonctionnel de la recharge bidirectionnelle (V2G) et le pilotage à distance des 25 points de recharge.

En fin de compte toutefois, faute d'avoir pu trouver un accord avec le propriétaire, l'infrastructure provisoire n'a pas pu être transférée comme prévu dans le parking silo d'Y-parc. L'infrastructure a été démontée et revalorisée directement sur les parkings publics de la Ville.

Les partenaires du projet ont proposé à l'OFEN une solution alternative, consistant à élargir le périmètre du projet SunnYParc à d'autres emplacements. Cette proposition n'a toutefois pas été retenue, ce qui a donné lieu à la résiliation du contrat avec l'OFEN au 30 avril 2025. En l'absence d'opportunités de déploiement de recharge concédée, la Municipalité a décidé d'attribuer le solde du crédit résiduel à l'infrastructure de recharge publique dans les zones sous responsabilité communale.

Infrastructure de recharge publique

À ce jour, 86 points de recharge de substitution et 9 points d'appoint ont été installés sur le territoire communal, aux emplacements indiqués dans le Tableau 1. L'installation de 22 points de recharge supplémentaires est planifiée en 2026, clôturant ainsi la mise en œuvre du PDME 1.0.

Emplacement	Concept	Nombre
Parking des Rives	Grappe de recharge	6 points de substitution
Parking du Midi	Grappe de recharge + Mobility	12 points de substitution
Parking des Philosophes	Grappe de recharge + Mobility	12 points de substitution
Parking des Isles	Grappe de recharge	12 points de substitution
Avenue Pierre-de-Savoie	Grappe de recharge	12 points de substitution
Chemin de Sous-Bois	Grappe de recharge	12 points de substitution
Chemin du Fontenay	Grappe de recharge + Mobility	10 points de substitution
Avenue Général-Guisan	Grappe de recharge	10 points de substitution
Explorit	2 points AC de recharge	2 points d'appoint à destination
Parking de la Patinoire	2 points DC de recharge	2 points d'appoint à destination
Parking de la Gare	3 points DC de recharge	3 points d'appoint à destination
Salle de gym Pestalozzi	2 points AC de recharge	2 points d'appoint à destination
Total	Recharge publique	95 points

Tableau 1 : Liste des infrastructures de recharge de la Ville existantes

Subventions

Le projet SunnYparc, ainsi que le déploiement de points de recharge sur le domaine public, ont tous les deux bénéficié de subventions qui n'étaient pas prévues dans le cadre du préavis PR20.18PR. Au 21 janvier 2026, les revenus en lien avec les subventions fédérales et cantonales liées à la SDME 1.0 s'élevaient à CHF 303'868.-. En prenant en compte les promesses d'octroi du Canton de Vaud, le montant total des subventions pourrait atteindre CHF 493'024.-. Le bilan financier net de la SDME 1.0, après subventions, serait ainsi en mesure d'atteindre, dans le meilleur des cas, CHF 506'976.-.

2.5. Utilisation de l'infrastructure de recharge publique existante

L'utilisation de l'infrastructure de recharge publique de la Ville indique une nette évolution ces cinq dernières années, à la fois en termes de nombre d'utilisateurs et de volume d'énergie distribué. En 2025, plus de 1'700 utilisateurs ont fait usage du réseau de recharge publique communal pour un volume d'énergie annuel de 300'000 [kWh], de quoi parcourir plus de 2'000'000 kilomètres en véhicule électrique. Le mois de décembre 2025 a également marqué un record avec près de 34'000 [kWh] distribués contre 25'000 [kWh] en 2024. Les indicateurs du réseau de recharge publique sont présentés à la Figure 4.

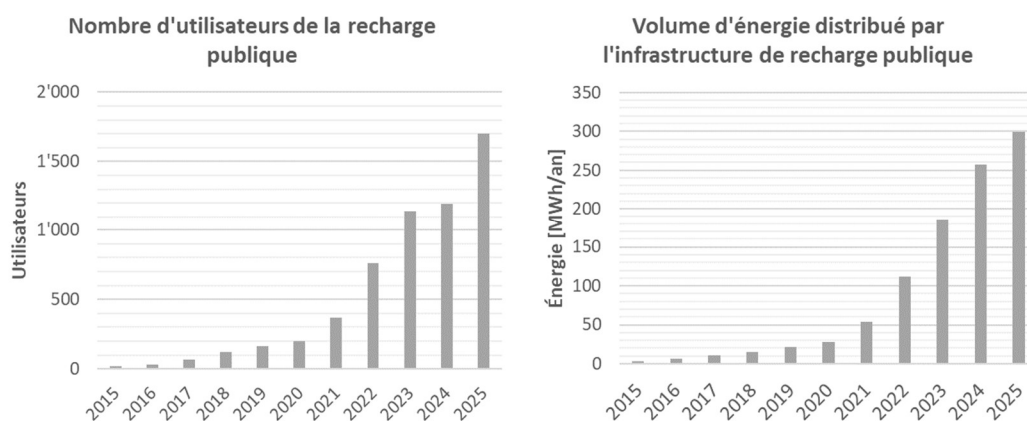


Figure 4 : Indicateurs du réseau de recharge publique de la Ville

3. Stratégie de déploiement de la mobilité électrique de deuxième génération

3.1 Définition des mesures

En raison de l'importante évolution survenue depuis 2019 dans le secteur de la mobilité électrique, la Municipalité a jugé nécessaire de réévaluer les différentes mesures en vue d'établir une stratégie de déploiement de la mobilité électrique de deuxième génération (SDME 2.0) pour la période 2026 à 2035. La Municipalité a ainsi soumis une liste de dix nouvelles mesures qui ont ensuite été consolidées et évaluées par un bureau spécialisé.

3.2 Étude de consolidation

Le rapport de consolidation établi par le mandataire spécialisé a permis d'ajuster et prioriser les dix mesures proposées par la Municipalité en lien avec la SDME 2.0. Les évaluations ont notamment pris en compte les axes suivants :

- évolution du marché de la mobilité électrique et du marché de l'infrastructure de recharge ;
- feuille de route fédérale pour l'électromobilité ;
- projet de loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne), renforçant les obligations d'équipement des places de stationnement à l'échelle cantonale ;

- motion 23.3936 « Droit à la prise », visant à renforcer l'accessibilité des points de recharge à domicile ³;
- Plan climat communal d'Yverdon-les-Bains, fixant des objectifs de réduction des émissions de la mobilité ;
- plans d'agglomération PA4 et PA5 intégrant des mesures concrètes en matière d'urbanisation et de mobilité durable ;
- plaquette domicile-travail intégrant une approche d'exemplarité de l'administration.

Les mesures ont été classées selon leur attractivité et accessibilité en fonctions des sept critères définis à la Figure 5.

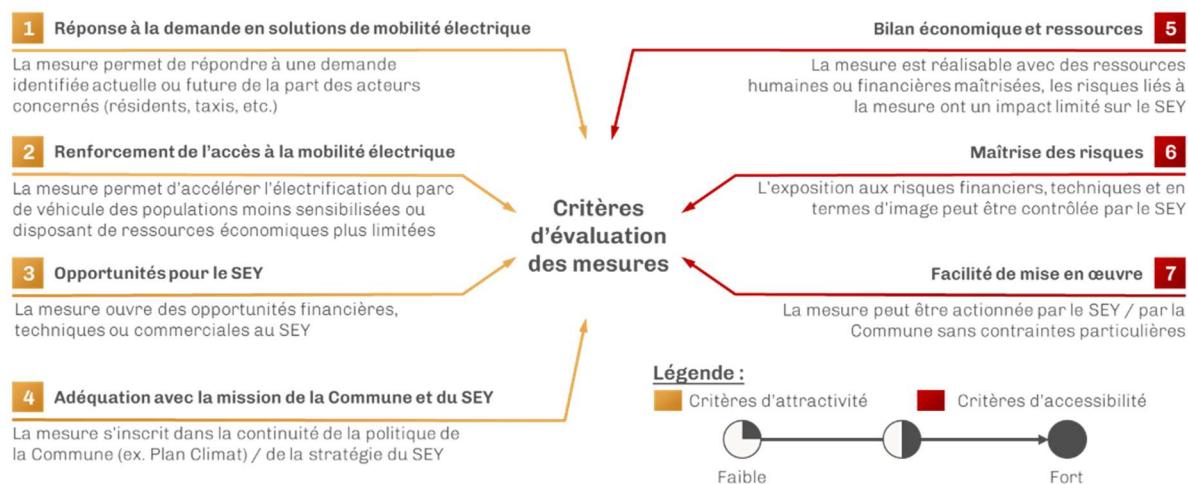


Figure 5 : critères d'évaluation des mesures

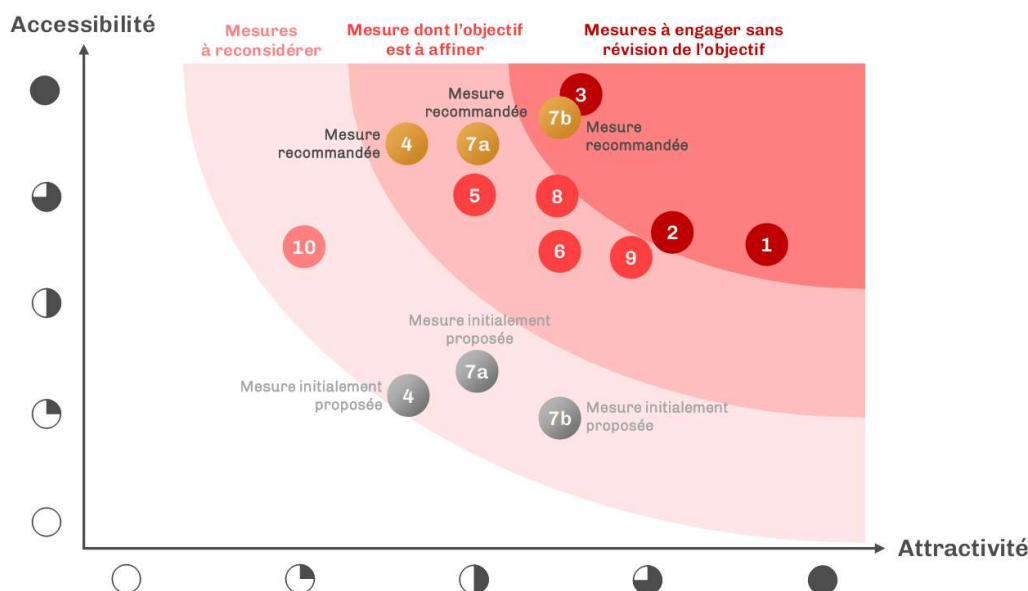


Figure 6 : Matrice d'évaluation des mesures

Le classement des mesures après révisions est présenté à la Figure 6. Les recommandations pour chacune des mesures de la SDME 2.0 sont résumées dans le Tableau 2.

³ La motion 23.3936, intitulée « Recharge des voitures électriques dans les immeubles d'habitation » et communément appelée « Droit à la prise » ou « Droit à la borne », a été définitivement adoptée par le Parlement suisse le 11 juin 2025. Déposée par le conseiller national Jürg Grossen, cette initiative vise à garantir l'accès aux infrastructures de recharge privées pour les locataires et les copropriétaires en propriété par étages (PPE).

Mesures	Recommandations
1 – Recharge résidentielle publique	<i>Engager les deux mesures & leurs objectifs, piliers de l'électrification, avec un renforcement du suivi des conditions de marché (ex. utilisation effective des bornes, tarifs de recharge) et réglementaires (ex. droit à la prise) pour adapter le rythme du déploiement en conséquence afin d'en maîtriser la rentabilité.</i>
2 – Recharge d'appoint publique	
3 – Recharge publique rapide	<i>Engager la mesure en réalisant un appel d'offres public auprès d'acteurs du marché (Electra, Fastned, GOFAST, etc.) pour les emplacements en mains publiques identifiés dans la SDME 2.0.</i>
4 – Recharge de la flotte communale	<i>Positionner le SEY comme acteur central dans le déploiement des points de recharge pour la flotte des services communaux, tout en laissant à chaque service la maîtrise & la planification de sa stratégie d'électrification.</i>
5 – Recharge Mobility partagée	<i>Engager la mesure en renégociant les contrats existants avec Mobility sur un contracting mensuel (location de la borne en CHF/mois plutôt qu'énergétique en CHF/kWh) et électrifier les places Mobility dans ce modèle.</i>
6 – Recharge des taxis	<i>Déployer 5 points de recharge 11 kW sur la zone d'attente de la gare pour couvrir les besoins des BEV et PHEV à moyen terme, notamment de recharge après de courts trajets (couvrir le maintien de la température dans l'habitacle et la consommation des enseignes lumineuses).</i>
7a – Recharge pour les entreprises	<i>Ne pas engager la mesure.</i>
7b – Recharge pour les industriels	<i>Intégrer le site identifié dans l'Appel d'Offres organisé pour la recharge rapide (mesure 3).</i>
8 – Modernisation de l'infrastructure	<i>Mettre à jour les exigences fonctionnelles des nouvelles bornes sans engager un remplacement proactif.</i>
9 – Gestion intelligente des IRVE	<i>Engager la mesure pour développer le pilotage de la recharge privée et permettre l'intégration des points dans les CEL / RCP.</i>
10 – Recharge pour l'aviation de loisir	<i>Ne pas engager la mesure.</i>

Tableau 2 : Recommandations par mesure

3.3. Subventions

Pour accompagner la mobilité électrique, le Canton a développé une subvention à destination des propriétaires de places de stationnement publiques. Cette subvention, instaurée en 2022, couvre actuellement jusqu'à 50 % des coûts des infrastructures de recharge publiques pour un montant maximal de CHF 4'000.- par point.

Suite à la soumission du PA4 d'AggloY à la Confédération, la mesure 4-65 « Mise à disposition de bornes de recharge électrique sur le domaine public » a été retenue pour l'obtention de subventions fédérales d'un montant de CHF 290'000.- à l'horizon 2024-2028.

3.4. Mesures retenues

La Municipalité se propose, pour la période 2026 - 2035, d'engager les mesures mentionnées ci-dessous dans le Tableau 3 et de les financer par un crédit d'investissement.

Mesures	Objectifs	Réalisations	Budgets	Subventions
N° 1	Offrir à la majorité des résidents (hors zones résidentielles 2) un réseau de recharge public longue durée dans un périmètre de 5 minutes à pied. Augmenter la zone de desserte du réseau de recharge public en faisant passer la couverture à moins de 5 minutes à pied pour 70 % des résidents, contre 45 % actuellement.	Mise en place d'environ 80 points de recharges AC 11kW complémentaires répartis sur environ 8 sites.	750 kCHF	Subventions attendues¹ <u>Mesures N° 1 :</u> Subventions cantonales, selon conditions actuelles : -320 kCHF <u>Mesures N° 2 :</u> Subventions cantonales, selon conditions actuelles : -120 kCHF <u>Mesures N° 1 et N°2 :</u> Subvention fédérale au projet AggloY : -290 kCHF
N° 2	Offrir un réseau de recharge public courte durée dans un périmètre de 5 min à pied des zones de loisirs, de commerces et d'activités. Augmenter la zone de desserte du réseau de recharge public en faisant notamment passer la couverture à moins de 5 minutes à pied pour 65 % des employés, contre 45 % actuellement.	Mise en place d'environ 30 points de recharge DC semi-rapide répartis sur environ 6 sites.	800 kCHF	
N° 3 & N° 7b	Soutenir les acteurs privés de la recharge rapide pour mettre en place une infrastructure adaptée aux poids lourds et véhicules en transit à proximité des sorties d'autoroute.	Cahier des charges et appel à projets pour la mise à disposition par des acteurs privés de zones dédiées à la recharge rapide (poids-lourds/véhicules légers) sur le territoire communal à proximité des sorties d'autoroute.	50 kCHF	
N° 5	Accompagner les acteurs d'autopartage dans leurs objectifs d'électrification.	Mise à disposition de points de recharge dédiés à l'autopartage.	80 kCHF	
N° 6 & N° 9	Accompagner les taxis dans leurs objectifs d'électrification & développer la flexibilité de la recharge et des centrales photovoltaïques au service du réseau.	Mise à disposition de points de recharge dédiés aux taxis sur leur zone d'attente de la Gare, accompagnés d'une centrale solaire photovoltaïque en toiture (financement par Y-Solaire SA) pour fournir une part de l'approvisionnement. Mise en place d'un projet pilote de gestion à distance de la recharge et de la production photovoltaïque sur la zone de recharge pour taxis.	120 kCHF	
Total	7 mesures		1'800 kCHF	-730 kCHF¹

¹ Sujet à l'évolution du programme de subvention cantonal

Tableau 3 : Mesures à engager sur la base d'un crédit d'investissement

La répartition financière entre les différentes mesures pourrait varier lors de la phase de réalisation en fonction des emplacements et du type d'infrastructures retenus. Les coûts de gestion et de pilotage du projet sont inclus dans les montants présentés ci-dessus.

En complément, la Municipalité se propose d'engager les mesures mentionnées au Tableau 4 pour la période 2026 à 2035, sans solliciter de crédit d'investissement.

Mesures	Objectifs	Réalisations	Budgets	Financements
N° 4	Accompagner les Services communaux dans la transition de leurs flottes.	Proposer aux différents Services de consulter le SEY dans les projets de bornes de recharge pour trouver les mutualisations possibles (entretien, plateforme de gestion, stock). Accompagner le choix de l'infrastructure (technologie, structure).	Aucun (mise à disposition de ressources humaines par le SEY)	Aucun
N° 8	Maintenir un réseau de recharge public adapté à l'évolution technologique de la branche.	Remplacement des points de recharges existants par des points adaptés au niveau technologique lorsque les frais de réparations deviennent trop élevés et/ou fréquents.	Au cas par cas ~ 90 kCHF/an	Compte d'exploitation bornes électriques : 87105.3111.00 87105.3130.00

Tableau 4 : Mesures à engager sans crédit d'investissement

Comme mentionné dans le Tableau 2, la Municipalité n'engagera pas, dans le cadre de la SDE 2.0, les mesures n° 7a « Accompagner les industriels dans la transition vers la mobilité électrique » et n° 10 « Accompagner l'aérodrome dans sa transition vers l'aviation électrique ». Ces mesures pourraient toutefois être intégrées sous une forme adaptée dans le programme de subventions Equiwatt.

4. Coûts et financement / charges annuelles d'exploitation

4.1 Investissement

La Municipalité sollicite un crédit d'investissement d'un montant total de CHF 1'800'000.- pour financer l'ensemble des mesures en lien avec la SDME 2.0. Ce montant est prévu au plan des investissements aux lignes n° 8084 et n° 8051. La subvention liée au PA4 d'AggloY est également référencée au plan des investissements à la ligne n° 8084.1. Concernant les subventions cantonales, celles-ci ne figurent pas au plan des investissements, leur obtention n'étant pas garantie. La planification des investissements est présentée dans le Tableau 5.

Ligne PI	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Total
8084 AggloY PA4		300	300	400							1'000
8051 MOB 16 : SDME 2.0	100	400					300				800
Total brut	100	700	300	400			300				1'800
8084.1 AggloY PA4				-145	-145						-290
Subvention VD (sans garantie) ¹		-160	-120	-160							-440
Total net (sans garantie)	100	540	180	95	-145		300				1'070

¹ Sujet à l'évolution du programme de subvention cantonal

Tableau 5 : tableau financier des investissements

4.2. Amortissement

Le montant d'investissement de CHF 1'800'000.- sera amorti de la manière suivante :

- CHF 500'000.- sur 10 ans pour les points de recharge (bornes de recharge, raccordement et programmation).
- CHF 1'300'000.- sur 20 ans pour la partie infrastructure (génie civil, armoires et câbles électriques).

4.3. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation annuelles s'élèvent pour le crédit d'investissement à CHF 227'700.- et sont présentées dans le Tableau 6.

SDME 2.0

Investissement	CHF 1'800'000.-
Amortissement	CHF 500'000.- sur 10 ans CHF 1'300'000.- sur 20 ans
Charges d'exploitation	CHF 115'000.- sur 10 ans CHF 65'000.- à partir de la 11 ^{ème} année CHF 11'700.- (frais d'intérêt du capital investi par année) CHF 36'000.- (frais d'entretien annuel)

Tableau 6 : charges d'exploitation annuelles

4.4. Rentabilité

Les projections financières montrent que la mise en œuvre des SDME 1.0 et 2.0 dégageront un taux de rentabilité interne (TRI) compris entre 4 et 5 % pour une valeur actuelle nette (VAN) CHF 2'500'000.- à l'horizon 2050. La rentabilité financière sera garantie en ajustant les tarifs de revente aux bornes de recharge et en appliquant des stratégies d'optimisation de l'approvisionnement en électricité. À noter que le TRI prend en compte le renouvellement du réseau de recharge (maintenance et modernisation de l'infrastructure), afin de maintenir un réseau de recharge pérenne.

5. Développement durable

Le plan de déploiement de la mobilité électrique répond pleinement aux trois principes du développement durable :

- il réduit les émissions de CO₂ du territoire, ce qui est favorable au volet environnement ;
- il s'adresse principalement à des locataires sans solution de recharge privée, ce qui constitue une composante sociale ;
- il mobilise des entreprises implantées sur Yverdon-les-Bains et sa région pour la réalisation des travaux, ce qui contribue à l'économie locale.

En parallèle, ce programme permet d'atteindre l'objectif visé par l'action MOB16 du Plan climat de première génération et la mesure 4-65 de PA4 d'AggloY « Mise à disposition de bornes de recharge électrique sur le domaine public ».

Les impacts attendus sur le volet environnemental sont les suivants :

- 1'476 tonnes de CO₂ équivalent par an évitées en moyenne sur les 25 prochaines années, soit l'équivalent de 628'000 litres d'essence par année et de 2.1 % des émissions totales liées à la mobilité yverdonnoise (hors transport aérien)⁴ ;
- réduction des émissions sonores liées au trafic.

Les impacts attendus sur les aspects socio-économiques sont les suivants :

- augmentation de la zone de desserte du réseau de recharge public en faisant passer la couverture à moins de 5 minutes à pied pour 70 % des résidents, contre 45 % actuellement, soit 7'575 résidents concernés par les infrastructures supplémentaires ;
- augmentation de la zone de desserte du réseau de recharge public en faisant passer la couverture à moins de 5 minutes à pied pour 65 % des employés, contre 45 % actuellement, soit 3'672 emplois concernés par les infrastructures supplémentaires ;
- mise à disposition d'infrastructures à destinations des acteurs locaux de la mobilité (autopartage et service de Taxi) ;
- soutien au tissu économique local via le développement de solution de recharge en transit pour les véhicules légers, les poids lourds et les visiteurs.
- intégration de la recharge dans le réseau électrique via un système de gestion dynamique.

6. Calendrier

Étapes	Réalisations	Périodes
Planification	Définition du plan de déploiement de 2 ^{ème} génération (PDME 2.0)	2026
	Signature du contrat de subvention d'AggloY	2026 à 2027
Mise en œuvre	Mise en œuvre du PDME 2.0	2027 à 2035
Exploitation	Entretien du réseau de recharge et suivi d'exploitation	2026 à 2050

⁴ Calcul basé sur les émissions sur le cycle de vie d'un véhicule électrique comparé à un véhicule thermique selon <https://www.suisseenergie.ch/programmes/soyez-au-courant/ecobilan/>, le comparatif avec les émissions de la Ville est basé sur l'analyse du Plan climat de 1^{ère} génération.

7. Synthèse

Le 10 décembre 2020, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'000'000.- pour la mise en œuvre des mesures découlant de la stratégie de déploiement de la mobilité électrique (SDME) sur l'ensemble du territoire communal (PR20.18PR) ; la mise en œuvre de la SDME 1.0 permettra d'atteindre l'objectif actualisé de 110 points de recharge publique à moins de 5 minutes à pied des zones à forte densité résidentielle.

Par le présent préavis, la Municipalité propose de financer la stratégie de déploiement de la mobilité électrique de 2^{ème} génération (SDME 2.0) pour la période de 2026 à 2035, afin de maintenir l'accompagnement de la population dans la transition vers la mobilité électrique, atteindre l'objectif prévu par l'action MOB16 du Plan climat de première génération et réaliser la mesure 4-65 du PA4 d'AggloY « Mise à disposition de bornes de recharge électrique sur le domaine public ». Les objectifs principaux sont premièrement d'offrir aux résidents des solutions de recharge publique adaptées, confortables et de proximité, et deuxièmement d'améliorer la qualité de vie de la population en diminuant les nuisances (bruit, pollution) générées par le trafic motorisé urbain.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à financer la mise en œuvre de la stratégie de déploiement de mobilité électrique de 2^{ème} génération pour la période 2026 - 2035.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 1'800'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 83180.26 « Déploiement mobilité électrique de 2^{ème} génération » et amortie de manière échelonnée en 20 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



F. Armada



Le secrétaire :



F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : M. Benoist Guillard, municipal en charge des énergies